

Jean Ruhlmann

Comique, éloquence et discours politiques en « voix » de réhabilitation

La publication récente et échelonnée, sous la direction de Jean Garrigues¹, de recueils des *Grands discours parlementaires* prononcés de la Révolution jusqu'à nos jours déplace la focale sur un « angle mort » de l'histoire politique. La place tout à fait secondaire dévolue à la configuration et à l'évolution de l'éloquence politiques semble bien démentir Jean Starobinski, pour qui « *le pouvoir (...) passe par les circuits du langage*² ».

Faire le point sur ce relatif abandon, ce n'est pas partager le dédain de ceux qui, après Tacite ou Montaigne, ont soutenu l'idée d'une décadence du discours politique et de dégradation de l'éloquence ; bien au contraire, un certain regain d'intérêt pour la parole politique se dessine et le dément. Il justifie que l'on propose une perspective d'étude autour du comique - désigné ici, et par commodité, au singulier, alors que ses manifestations sont, bien entendu, extrêmement variées. Dans ses usages « internes », le comique politique, notamment parlementaire, est curieusement une dimension des discours peu envisagée, et pourtant omniprésente. Quoi d'étonnant, si l'on considère l'importance du comique, vu par Jean Fourastié comme l'un des quatre modes fondamentaux d'expression de la pensée³ ? D'autres arguments justifient que l'on puisse conjuguer discours politique et le comique, notamment la capacité de cette « parole sous contrat » à investir tous types de situations, de lieux et de discours. Dès lors, par quel miracle la tribune et l'hémicycle pourraient-ils se soustraire au comique ? Comment la parole politique pourrait-elle échapper aux capacités d'infiltration de l'ironie, de détournement (par la parodie), de suggestion et d'incertitude cultivées par l'humour ?

C'est dire à quel point il importe d'aborder l'histoire des usages du comique au cœur même des discours politiques et au plus près de leur tribune⁴, pour mieux cerner celle de l'éloquence et des comportements politiques, pour ne pas dire plus, car affinités...

¹ Voir Guy Chaussinand-Nogaret, *Les grands discours parlementaires de la Révolution*, Paris, Armand Colin, 2005 ; Éric Anceau *Les grands discours parlementaires du XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2005 ; Jean Garrigues, *Les grands discours parlementaires de la Troisième République*, Paris, Armand Colin, (2 vol.), 2004 ; Sabine Jansen, *Les grands discours parlementaires de la Quatrième République*, Paris, Armand Colin, 2006 et Jean Garrigues, *Les grands discours parlementaires de la Cinquième République*, Paris, Armand Colin, 2006.

² Jean Starobinski, « La chaire, la tribune, le barreau », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1986, t. 2, vol. 3, p. 425.

³ Avec la plainte, le raisonnement et le constat. Voir Jean Fourastié, *Le Rire, suite*, Paris, Denoël, 1983.

⁴ Pour illustrer le propos sans pour autant alourdir le présent article de multiples présentations préliminaires éclairant les acteurs et les enjeux de tel ou tel débat parlementaire, nous avons privilégié l'exemple de la séance du 14 mars 1889 à la Chambre des députés qui, sous la présidence de Jules Méline, examinait ce jour-là une

1 – RETOUR SUR L'ÉLOQUENCE POLITIQUE

Un premier regard montre que l'éloquence comme le comique politiques ont longtemps fait office de « parents pauvres » dans l'historiographie ; cette marginalité partagée n'a pas permis une combinaison de leurs ressources - pourtant bien réelles - pour s'imposer comme objet d'étude, du moins pour ce qui concerne l'histoire politique de la France contemporaine.

Deux régimes... deux poids, deux mesures ?

Notons d'abord que l'éloquence ne se limite plus à la rhétorique, comprise comme un ensemble codifié de ressources - discursives ou « sémaphoriques » (*i.e.* relatives à la posture, la gestuelle ou les mimiques d'un orateur) - mises à la disposition de la première pour parvenir à certaines fins. En effet, de même que l'on ne saurait réduire le discours politique - entendu par Pierre Carlier comme « *propos qui implique un jugement sur l'organisation de la communauté*⁵ » - à l'éloquence du même nom, force est de constater que l'accent est mis de nos jours sur un autre régime d'éloquence, celui de la « communication politique », qui insiste, non sans raison, sur « *la circulation des énoncés, des arguments et des témoignages dans divers espaces publics*⁶ » au détriment d'une analyse historique et quasi-morphologique des énoncés politiques. Ainsi, et sans doute à partir de la V^{ème} République, le constat d'une rupture prend-il le pas sur un « effet passé/présent » qui aurait pu faire redécouvrir les « arts premiers » de la parole et du débat politiques⁷.

Pourtant, diverses entreprises collectives ont voulu susciter un regain d'intérêt de l'histoire contemporaine pour un régime d'éloquence longtemps délaissé : ainsi le plaidoyer d'Antoine Prost sur la place des mots dans la nouvelle histoire politique engagée autour de René Rémond, ou le colloque sur *L'éloquence politique en France et en Italie de 1870 à nos jours* organisé et publié sous la direction de Fabrice d'Almeida⁸. Des recherches particulières

proposition de résolution tendant à autoriser des poursuites contre les députés boulangistes Laguerre, Laisant et Turquet, en raison de leur appartenance à la Ligue des patriotes, association secrète et non autorisée par la loi, qui s'était signalée par une dénonciation de la France lors d'un incident extérieur. Voir *Annales de la chambre des députés*, 4^{ème} législature, p. 562-581.

⁵ Pierre Carlier, « Avant-propos », dans Simone Bonnafous *et al* (dir.), *Argumentation et discours politique. Antiquité grecque, Révolution française, monde contemporain*, Rennes, PUR, 2003.

⁶ Simone Bonnafous, « La dégénérescence du discours politique, un "lieu commun" de l'Antiquité et de la fin du XIX^e siècle », dans Simone Bonnafous *et al* (dir.), *Argumentation...*, *op. cit.*, p. 262.

⁷ Voir P. Carlier, « Avant-propos », *op. cit.*, p. 12.

⁸ René Rémond (dir.), *Pour une Histoire politique*, Paris, Seuil, 1988 ; Fabrice d'Almeida (dir.), *L'Éloquence politique en France et en Italie de 1870 à nos jours*, Rome, EFR, 2001.

en ont également pressenti l'importance : il s'agit bien sûr de ces travaux sur les structures de préparation à l'exercice de la parole publique (conférences du stage, conférences particulières), voire politique et parlementaire, d'abord dans l'orbite du Barreau (conférences Molé, Tocqueville), puis des formations politiques *via* leurs mouvements de jeunesse, ou dans le cadre de groupements confessionnels⁹.

Dans un autre domaine, lorsque Nicolas Roussellier envisage la « pyramide de l'éloquence » à l'œuvre dans les débats et les délibérations au moment du Bloc national, il débouche logiquement sur une valorisation du poids de l'argumentation et de l'art de bien parler, sans cependant en préciser les mécanismes constitutifs ou l'évolution¹⁰. De son côté, Jean-Marc Guislin s'inspire des travaux de Louis Girard sur la prise de parole comme indice d'activité parlementaire, mais au-delà de cette nécessaire quantification, il nous livre diverses clefs de compréhension et de définition de l'éloquence politique - en l'occurrence parlementaire - prise par ces députés du Pas-de-Calais au cours de la première législature de la Troisième République¹¹ : les fonctions « perlocutoires » du langage, établies par la linguistique, trouvent ici un point d'application tout à fait indiqué, tant il est vrai que l'éloquence politique s'efforce de parvenir aux effets qu'elle recherche (agir, prendre connaissance, adopter une attitude et/ou une opinion)¹².

L'éloquence politique, surtout celle d'« ancien Régime », ne soulève pourtant pas un intérêt historiographique à la hauteur des enjeux évoqués plus haut. Méthodologiquement, son étude souffre de la comparaison avec celles qui portent sur les discours relevant de la communication politique : conçue de manière classique, restrictive et exemplificatrice, la démarche est sous-tendue par une conception réductrice qui associerait sommairement le discours et la pensée, le premier se chargeant - par un lien simple logique/rhétorique - d'étayer la seconde par le biais de l'argumentation, comme si la décision politique ne procédait que de la raison, et comme si les énoncés politiques ne consistaient et ne valaient que dans et par l'élément argumentaire avancé. Pratiquement, rares sont les études historiques intégrant une approche plus latérale du discours politique, envisageant par exemple les modalités de la prise de parole, l'appropriation de la langue, les stratégies discursives du

⁹ On pense aux travaux pionniers de Gilles le Béguec et, à sa suite, de David Colon sur la conférence Olivaint, de François Audigier sur les structures de formation à l'éloquence des organisations politiques de jeunesse.

¹⁰ Nicolas Roussellier, *Le Parlement de l'éloquence. La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.

¹¹ Voir Louis Girard, *La Chambre des députés en 1837-1839*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976 et Jean-Marc Guislin, *L'Affirmation du parlementarisme au début de la Troisième République : l'exemple du Pas-de-Calais (1871-1875)*, Arras, APU, 2004, 6^{ème} partie, p. 275-326.

¹² Sur la théorie des actes du langage et ses fonctions perlocutoires, voir John Searle, *Les actes du langage*, Paris, Hermann, 1972.

locuteur pour toucher son public, *via* ses « *désirs, images, modèles historiques* » plus ou moins conscients¹³. Bref, science politique et sciences du langage ont pris l'histoire de vitesse pour ce qui concerne l'étude précise des dispositifs du discours politique¹⁴.

Il serait donc abusif de se faire passer pour le premier et seul avocat de la cause de l'éloquence politique, apparemment perdue de vue¹⁵... D'une part parce qu'elle ne l'a jamais tout à fait été, ensuite parce le diagnostic varie selon les « régimes » d'éloquence considérés.

Des mots pour le rire

C'est à ce stade que l'intérêt pour une histoire de l'éloquence politique peut se conjuguer avec le comique parlementaire.

Si l'on reprend la définition que Nicolas Roussellier propose de l'éloquence - « *ensemble de conditions institutionnelles et politiques sans lesquelles elle n'aurait ni utilité ni efficacité*¹⁶ » - et qu'avec lui, l'on relève les phases de dialogue, d'interruption, les débats d'interpellation... comment exclure des outils de l'éloquence parlementaire un comique si présent dans les saillies, apostrophes ironiques et autres jeux de mots ; Jacques Isorni n'évoquait-il pas « *ce danger permanent à la tribune [de] l'interruption latente, mais inattendue, qui jaillit de n'importe quelle travée, à n'importe quel moment, sévère, drôle, ironique*¹⁷ » ? Si l'on examine à présent les procédés rhétoriques répertoriés par Jean-Marc Guislin à l'appui du pouvoir perlocutoire du discours politique, nul doute que le comique a toute sa place, jalonnant le discours par ses points de repère destinés à stimuler et à maintenir l'attention, s'insérant dans le démontage de l'argumentation adverse (dérivé de la *disputatio*), actif pour tout ce qui regarde la séduction/persuasion de l'auditoire et ce autant, sinon plus, que l'appel à la *doxa*, le recours aux tropes, les effets de suspens ou de visualisation¹⁸...

Pourtant, le comique parlementaire demeure le rejeton honteux mais peu encombrant d'une éloquence politique, qui elle-même n'intéresse encore que trop marginalement l'histoire. En serait-on resté au constat d'Alfred Sauvy, il y a un quart de siècle, sur

¹³ Par ailleurs abordés dans les théories du sujet et de la langue comme actes de communication orientés.

¹⁴ En témoigne le récent séminaire de sciences du langage consacré à « l'insulte en politique », qui s'est tenu à l'université de Bourgogne le 22 novembre 2006, avec les interventions de Laurence Rosier sur « La circulation des insultes : discours, gestes, pratiques » et de Caroline Mellet sur « L'offense verbale dans les questions au Gouvernement ».

¹⁵ Que l'on songe au succès éditorial du *Livre des orateurs*, Paris, Pagnerre, 1836, réédité 18 fois de 1836 à 1869, et dont l'auteur était Louis de Cormenin lui-même - alias Timon -, député sous la Restauration et la Monarchie de Juillet.

¹⁶ Nicolas Roussellier, « La diffusion de l'éloquence en France sous la III^{ème} République », dans F. D'Almeida (dir.), *L'Éloquence politique...*, *op. cit.*, p. 42-43.

¹⁷ Jacques Isorni, *Le Silence est d'or ou la parole au Palais-Bourbon*, Paris, Flammarion, 1957, p. 44.

l'indigence de la production bibliographique sur les formes du rire, et tout particulièrement sur ses rapports avec la politique¹⁹ ?

Certes, le « rire » ne s'est pas toujours tenu à l'écart des champs de préoccupation de l'histoire : il a même connu une période faste, et les honneurs d'une série de numéros spéciaux, du milieu des années 1990 au début de la décennie suivante, les historiens étant cependant réduits à la portion congrue²⁰. Lorsque enfin ils emboîtèrent le pas, ce fut pour l'articuler avec l'histoire des mentalités - chère aux *Annales* qui consacrèrent au rire un numéro spécial (*AESC*, n°3, 1997) - plus qu'avec celle du politique, non sans raison ni intérêt, puisqu'il s'agissait de saisir par le biais du rire « *l'état et la diffusion des normes culturelles du temps* » (Jacques Le Goff), à l'initiative - notons-le - des « médiévistes » ou des « modernistes²¹ ». L'histoire contemporaine des formes du comique a, elle aussi, insisté sur les aspects culturels, suivant le processus de « *libération du rire* » au cours du 19^{ème} siècle, l'émergence et des significations d'un comique de l'absurde « *fin-de-siècle*²² », les modalités et l'intensité de la contestation par le comique de l'armée - institution centrale dans la société française dans la même période - ou, enfin, un genre (le « *comique de caserne* ») mis au service d'une « libération par le rire » chère aux freudiens²³.

Comique et discours politiques : une combinaison délicate

Même quand l'histoire entreprit de rapprocher plus étroitement comique et politique, le champ d'investigation était très largement étranger et à la France et à sa tradition républicaine, puisqu'il s'agissait de régimes totalitaires, et donc des formes de répression et

¹⁸ Jean-Marc Guislin, « Techniques rhétoriques des parlementaires français au début de la III^{ème} République », dans F. d'Almeida (dir.), *L'Éloquence politique...*, op. cit., p. 31-32.

¹⁹ Alfred Sauvy, *Humour et politique*, Paris, Calmann-Levy, 1979, p. 9.

²⁰ Citons par exemple : sous la direction de Gérard Cahen, « L'Humour. Un état d'esprit », *Autrement*, série « Mutations », n°131, sept. 1992 ; « La Dérision, le Rire », *Internationale de l'imaginaire*, n°3, Paris, Babel, 1995 ; « Dérision, contestation », *Hermès*, n°29, 2001, p. 9-226.

²¹ Dans la première catégorie, les noms qui viennent à l'esprit - derrière Jacques Le Goff, « Rire au Moyen Âge », *Cahiers du centre de recherches historiques*, n°3, avril 1989 - sont ceux de Jeannine Horowitz et Sophie Menache, *L'humour en chaire. Le rire dans l'Église médiévale*, Genève, Labor et Fides, 1994. Chez les modernistes, on pense bien sûr aux travaux d'Antoine de Baecque, par exemple, *Les éclats du rire. La culture des rieurs au XVIII^e siècle*, Paris, Calmann-Levy, 2000 ; sans oublier ceux de Bertrand Dominique, *Dire le rire à l'âge classique. Représenter pour mieux contrôler*, Aix-en-Provence, PUP, 1995. À quoi s'ajoute la publication du colloque d'Amsterdam (1993) par Jacques Bremmer et Herman Roodenburg, *A Cultural History of Humour*, Londres, Polity Press, 1997.

²² Voir Daniel Grojnowski, « Le rire "moderne" à la fin du XIX^e siècle », *Poétique*, Paris, Seuil, nov. 1990, suivi de Daniel Grojnowski, *Aux commencements du rire moderne. L'esprit fumiste*, Paris, José Corti, 1997.

²³ Jean-Philippe Lecomte, « Contestation par la dérision du service militaire et de la vie de caserne depuis 1885 », dans Gérard Cahen (dir.), « L'Humour, un état d'esprit », *Autrement*, série « Mutations », n°131, Paris, sept. 1992.

d'expression du rire en situation de contrainte générale²⁴. C'était donc moins une parole politique prononcée (*i.e.* discours où l'éloquence politique a toute sa place) qu'écrite (tracts, libelles, articles), figurée (dessin), voire mixte (affiche), obéissant à d'autres principes d'efficacité, et de discours sur le/la politique que de discours issu du politique²⁵. En somme, l'historiographie politique contemporaine s'est plutôt portée vers une production élaborée dans des sphères largement extérieures ou périphériques vis-à-vis des acteurs individuels ou collectifs de la délibération, de la décision et de l'exécution politiques.

Divers obstacles ont sans doute contrarié et donc retardé la prise en considération pleine et entière du comique par le discours et l'éloquence politiques. Irréductible à une discipline particulière, il se tient au carrefour de multiples sciences de la société, de l'homme et du langage ; le comique ne cesse de défier les catégories d'analyse, se montre rétif à toute théorisation, difficile à synthétiser, car complexe et protéiforme²⁶. La difficulté que découvrent les historiens, diverses études linguistiques l'ont déjà éprouvée quand, sous l'emprise du structuralisme, certaines tentèrent de définir le comique discursif *via* des spécificités linguistiques, y associant tel ou tel procédé rhétorique²⁷. À force d'exceptions, ces tentatives de formalisation contraignante durent en rabattre. Le comique, si difficile à saisir et délicat à analyser par le savant, ne peut pas plus se constituer en discipline établie pour l'orateur, car son usage ne repose ni sur des recettes ni sur un savoir, de sorte que le comique évolue en marge d'une rhétorique soucieuse d'ordre et de classement des figures. Par conséquent, les lieux d'apprentissage de la parole publique et politique ne peuvent lui laisser autant de place que, par exemple, les cinq domaines de la rhétorique (*inventio, dispositio, elocutio, actio, memoria*). À l'instar de l'insulte ou de l'invective, cette arme ne s'apprend pas, pas plus qu'elle ne se programme ; sa préparation et son utilisation demeurent soumises à

²⁴ On pense ici à Fritz Hillenbrand, *Underground Humour in Nazi German, 1933- 1945*, Londres, Routledge, 1995 et à Marie-Anne Matard-Bonucci, « Rire sans éclats. Esquisse d'une histoire politique et sociale du rire en régime fasciste », *RHMC*, 45-1, janv-mars 1998, p. 170-195.

²⁵ Dans ces domaines, la production historique sur le rire et le comique est assez substantielle. Pour la presse satirique, voir, très récemment, Laurent Martin, *Le Canard Enchaîné, ou les fortunes de la vertu. Histoire d'un journal satirique, 1815-2000*, Paris, Flammarion, 2001. En matière de caricature et d'imagerie satirique : voir celles d'Antoine De Baecque, Christian Delporte, Annie Duprat, Michel Ragon et Philippe Régner (dir.), *La Caricature entre République et censure. L'imagerie satirique en France de 1830 à 1880, un discours de résistance ?*, Lyon, PUL, 1996, ainsi que Bertrand Tillier, *La République. La caricature politique en France, 1870-1914*, Paris, Presses du CNRS, 1997.

²⁶ Sur la manière dont le comique mobilise des disciplines aussi variées que la philosophie, la psychanalyse, la sociologie, l'esthétique, voire la neuropsychologie et, bien sûr, l'histoire, voir la mise au point commode de Jean-Marc Defays, *Le Comique*, Paris, Seuil, 1996, p. 6.

²⁷ En pleine vogue structuraliste, Dominique Noguez avait ainsi placé l'humour sous le sceau de la syllepse, figure de rhétorique permettant la coexistence de deux sens dans une même proposition. Voir Dominique Noguez, « Structure du langage humoristique », *Revue d'Esthétique*, 22/I, Paris, PUF, 1969. Toute une tradition - de Quintillien à Catherine Kerbrat-Orecchioni, en passant par Du Marsais et Fontanier - a réduit l'ironie à l'antiphrase.

l'aléa et à l'improvisation, comme le montrent cette série de réparties opposant le boulangiste Dugué de la Fauconnerie au républicain Emmanuel Arène, rapporteur du projet de résolution tendant à autoriser des poursuites contre 3 députés boulangistes membres de la Ligue des patriotes lors de la séance du 14 mars 1889 :

- M. Dugué de la Fauconnerie : « C'est un aveu : il est difficile de répondre quand on ne vous pose aucune question ».

- Emmanuel Arène : « La meilleure preuve qu'il est facile de répondre sans qu'une question soit posée, Monsieur Dugué de la Fauconnerie, c'est que vous me parlez sans que je vous interroge ». [On rit]

- M. Dugué de la Fauconnerie : « Je n'ai plus qu'à me taire : je suis collé ! » [Nouveaux rires]²⁸

On le voit, qu'il s'agisse de ses effets - la première formule de Dugué de la Fauconnerie tombe à plat, alors qu'il posait une vraie contradiction, pire, elle allait lui être retournée - ou de la détermination du moment propice à son expression (le rapporteur a su improviser une sorte de « cadavre exquis » à partir de la formule de son adversaire), tout est affaire de stratégie et de contexte discursifs. À quoi s'ajoute la grande faiblesse du comique - par contraste avec un discours argumentatif s'appuyant sur une raison *a priori* donnée en partage - en ce qu'il n'existe qu'en vertu de celui qui le reçoit, mais surtout le décode et l'identifie, donc le valide par sa réaction. Le boulangiste Georges Roche l'apprend à ses dépens lorsque, poussé à la faute par le rapporteur (un publiciste et duelliste réputé), il tente en vain d'effacer sa maladresse par les rires :

- Emmanuel Arène : « Monsieur Georges Roche, est-ce que, depuis que les républicains en sont sortis, vous seriez entré dans la Ligue des patriotes ? »

- Georges Roche : « Parfaitement ! [Applaudissements et rires au centre et à gauche]... Et puisque vous me le demandez, j'ajouterai que j'y suis entré quand de faux patriotes en sont sortis ! »²⁹

Plaidoyer pour un comique « utile »

²⁸ Séance du 14 mars 1889, *Annales...*, *op. cit.*, p. 568.

²⁹ *Id.*

Il reste cependant des éléments de définition probants pour un comique parlementaire « utile » à l'éloquence, et donc à l'histoire politiques. En tant que comique, il est admis qu'il repose sur l'écart et le décalage à tous niveaux (fond/forme ; sens propre/sens second ou figuré ; explicite/implicite³⁰, *etc.*). En second lieu, l'on met l'accent sur un comique *discursif*, c'est-à-dire créé par le langage ou exprimé par son truchement, « formel » et « thématique » pour reprendre la célèbre distinction bergsonienne. Certes, il n'y a pas lieu d'écarter un risible transmis par des catégories non verbales (*i.e.* acoustiques ou visuelles), surtout s'il intervient à l'appui du discours comique, par l'entremise du tribun ou du contradicteur, sous réserve, bien entendu, que les sources permettent de le restituer (*via* les articles des « séanciers » et « couloiristes » dans la presse de l'époque). C'est, par nécessité, un phénomène identifiable par une réaction du public (l'hémicycle), mais également rapporté, et donc passé au tamis de l'interprétation des rapporteurs des débats, officiels (secrétaires des débats, sténographes) ou non (« séanciers » et autres témoins). Mais il est tenu d'envisager, dans la mesure du possible, le comique qui ne trouve pas son public, bref, qui « tombe à plat ».

Ce comique par le discours retrouve l'histoire de l'éloquence politique. En rapport étroit avec un usage politique, c'est le comique en tant que phénomène intentionné et volontaire qui est privilégié, même si l'exemple de l'exclamation de Georges Roche évoqué plus haut souligne que la lutte politique peut s'appuyer sur un comique discursif involontaire. Voilà qui exclut du champ de l'étude l'ensemble des situations comiques pouvant exister dans l'enceinte parlementaire, notamment celles liées au comique involontaire. Loin des tentatives excessivement formalisatrices, un temps largement encouragées par le structuralisme, la « pragmatique du langage » envisage une approche plus ouverte du comique. Sans pour autant nier l'importance des aspects rhétoriques dans les figures d'organisation des discours (genres, procédés stylistiques et figures de discours utilisées mais pas intrinsèquement comiques), le comique est désormais considéré comme une « pratique de communication finalisée », où le contexte énonciatif et les stratégies du locuteur ont un rôle stratégique³¹.

³⁰ Les analyses philosophiques les plus célèbres et les plus empathiques avec le comique et le rire mirent en avant l'incongruité entre : représentations intuitives et abstraites chez Schopenhauer (*Le Monde comme volonté et comme représentation*, Paris, PUF, 1818/1984), discordance par l'inscription d'un élément dans deux séries d'événements absolument indépendantes chez Bergson (*Le Rire*, Paris, PUF, 1901/1978). Les approches littéraires insistent tout autant sur l'écart : Jean Cohen y voit la résultante de « la conjonction de deux significations pathétiques opposées qui se neutralisent » (« Comique et poétique », *Poétique*, n°61, 1985, p. 49 *sq.*). Tzvetan Todorov analyse la réception du discours comique comme perception/symbolisation/réduction d'une incongruité (*Les Genres du discours*, Paris, Seuil, 1978).

³¹ Pour un panorama commode et convaincant des diverses approches, de leurs divergences et de leurs limites, voir J.-M. Defays, *Le Comique*, *op. cit.*, p. 9 *sq.*

L'angle du comique discursif peut sembler périphérique mais c'est à tort, car il établit des signes d'assise indiscutables pour la réception du discours politique, lors même que l'un des critères essentiels de l'éloquence politique tient à son efficacité : Christian Le Bart relève ainsi que « *la réception [du discours politique] est toujours plus attentive aux écarts, aux polémiques, aux débats, aux désaccords de surface*³² ». De ce point de vue, et avec l'aide du rire, l'histoire du comique parlementaire propose une « réception » tangible du discours, loin d'être acquise si l'on s'en tient à des articles de presse, des prestations radiodiffusées, voire télévisées, du moins au cours des périodes où les études d'impact n'existaient pas.

2 - LA TRIBUNE ET L'HEMICYCLE : DES CITADELLES A PRENDRE ?

On peut donc à bon droit s'étonner du faible intérêt manifesté par l'histoire politique contemporaine pour cet aspect de l'éloquence politique. Il est vrai que l'on présente souvent la parole politique au 19^e siècle comme marquée par une gravité bien dissuasive : mais qu'en est-il effectivement ?

Parler pour ne rien rire ?

D'autres obstacles, combinés aux difficultés soulevées plus haut par le comique en tant qu'objet d'étude, viennent compliquer l'examen du comique « en interne », s'agissant notamment du comique parlementaire. Le premier, et non des moindres, tient à l'idée que les hommes politiques se font de leur action dans la cité ; cette sorte de sacralisation de la fonction politique exclut d'emblée le rire, pour des raisons qui dépassent souvent les considérations de respectabilité. À l'évidence, le comique bat en brèche les principes qui régissent le débat argumenté et la délibération fondée sur l'esprit rationnel³³ ; l'échange qui suit montre comment l'interruption comique vient à point pour écarter un argument fort des boulangistes envers un rapporteur qui, ignorant la séparation des pouvoirs, suit la demande du procureur général en faveur des poursuites contre les députés boulangistes, dont Laguerre :

³² Christian Le Bart, « Lois et invariants d'un genre : pour une sociologie des gaffes politiques », dans S. Bonnafous, *Argumentation...*, *op. cit.*, p. 80.

³³ Sur ce point, je renvoie à ma contribution au 57^{ème} congrès de la Commission internationale des historiens des Assemblées d'États (CIHAE), intitulée « Jalons pour une histoire du comique parlementaire sous la III^{ème} République », sept. 2006, à paraître.

- M. Laguerre [s'adressant au rapporteur] : « Voulez-vous me permettre, Monsieur l'avocat général ? » [Rires et applaudissements à droite et sur quelques bancs d'extrême gauche]

- M. Jumel : « Laissez parler l'avocat *du* général [*i.e.* Boulanger] ! » [Rires à gauche et au centre]

La réponse du rapporteur indique qu'il a parfaitement perçu la critique implicite :

- M. Emmanuel Arène : « Messieurs, *l'argument de M. Laguerre faut ce qu'il vaut, et vous l'appréciez*. Quant à moi, quelle que soit l'appellation qu'il lui plaira de me donner, *je ne suis pas ici pour dresser un réquisitoire ; je n'y suis pas non plus pour répondre à un plaidoyer* » [nous soulignons]³⁴.

À l'extrême d'ailleurs, la finalité du comique étant de réduire l'adversaire au silence, le procès de son opportunité et de sa nocivité dans le débat argumenté dispose d'arguments de principe solidement étayés.

Aux ruptures du comique avec les logiques discursives éprouvées s'ajoutent d'autres types de prévention : genre inoffensif, il ornerait les discours et, apparenté à une sorte d'intermède récréatif, le comique serait condamné à un impact médiocre, sinon périphérique³⁵. Selon une approche tout aussi restrictive, il viserait plus à la séduction/persuasion qu'à la conviction, comme le notait déjà Condorcet dans son *Rapport sur l'instruction publique*³⁶ ; de fait, certains genres de prédilection du comique - tel l'humour - cultivent une ambiguïté, synonyme d'absence de choix tranché³⁷. Enfin, si l'on considère des régimes parlementaires comme la III^{ème} République, il faut tenir compte d'éléments constitutifs pour la culture politique ambiante hostiles au rire et donc au comique³⁸. Toute une

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Sur le rire comme intermède récréatif donnant libre cours aux instincts, voir Vladimir Jankélévitch, *L'Ironie*, Paris, Flammarion, 1963, p. 9 sq ; J.-M. Defays, *Le Comique, op. cit.*, p. 94. Chez Descartes et Malebranche, la tension entre raison et rhétorique ne pouvait se résoudre qu'à condition d'écarter du dispositif de la seconde les éléments d'ornementation, dont le comique, tournés vers l'imagination, les passions, l'émotion : voir J. Starobinski, « La chaire... », *op. cit.*, p. 456. Sur la sous-estimation du rire et du comique sous la III^{ème} République, voir Louis Dugas, *Psychologie du rire*, Paris, Félix Alcan, 1902.

³⁶ Condorcet, *Mémoire sur l'instruction publique*, Paris, Mille et Une Nuits, La petite collection, 2002.

³⁷ Dans *Peinture fraîche* (Paris, Fayard, 1960), Robert Escarpit caractérise l'humour par sa capacité à suspendre toute forme de jugement, rejoignant ainsi les conclusions de Louis Cazamian, « Le mécanisme de l'humour », *Études de psychologie littéraire*, Paris, 1913.

³⁸ Voir Henri van Effenterre, « La cité grecque, modèle de la République des républicains », dans Serge Berstein et Odile Rudelle (dir.), *Le modèle républicain*, Paris, PUF, 1992, p. 13-18. Sur la place des souvenirs et de la

tradition, se référant à des « *pense sans rire* » comme Platon ou Aristote, les situe dans les sphères de l'instinct, de l'impulsion, de la sauvagerie, c'est-à-dire aux antipodes des exigences de civilisation et d'harmonie chères à la Cité³⁹. Cette dévaluation d'ordre anthropologique place donc le rire, et sa source (le comique), en opposition avec une fonction et une pratique politique sacralisées, pétries de sérieux, de dignité et de lucidité, parfois mises en œuvre par les hommes politiques, notamment en régime représentatif⁴⁰.

Si l'on se tourne à présent vers la sphère scientifique, l'on est frappé de constater à quel point les préventions des acteurs politiques ont été reprises et intégrées par divers auteurs. Le modèle d'une décision politique fondée en raison - pleinement épanouie dans une démocratie reposant sur une forme rationnelle de formation de la volonté - a été impulsé par Jürgen Habermas et Karl-Otto Appel, et renforcé par les conceptions de Chaïm Perelman sur l'argumentation discursive⁴¹. Largement partagées, ces vues tendent à minorer le comique, et à valoriser un art du discours tourné vers un « *modèle idéal de l'argumentation basée sur la compréhension et la coopération dans la recherche d'une résolution commune*⁴² ».

Mais, pour respectables qu'ils soient, ces soucis de modélisation, de rationalité et d'idéalisme, ne sauraient être dispensés de confrontation avec la réalité de débats parlementaires où les orateurs défendent leurs propositions autant *pro ara et focis* que *per fas et nefas*⁴³... De plus, référence pour référence, les emprunts de la culture politique à une culture classique *a priori* hostile au rire n'ôtent rien au fait que les plus fameux rhéteurs de la République romaine, Cicéron en tête, n'ont jamais hésité à solliciter les ressources d'un comique - il est vrai « domestiqué » - dans leur art du discours politique⁴⁴...

culture gréco-romaine, voir aussi André Laks et Jean Andreato, « Athènes », « Rome », dans Christophe Prochasson (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, p. 462-68 et 585-91.

³⁹ Ces considérations se sont traduites historiquement dans les premiers régimes représentatifs : à la fois par la lutte des Législateurs athéniens contre les railleries des Cyniques et la dérision des Sceptiques, et par l'exil du rire dans les théâtres, c'est-à-dire hors des assemblées politiques. Voir Audrey Sabit, « Le théâtre d'Aristophane et la dérision de la démocratie », *Hermès*, n°29, 2001, p. 103-111.

⁴⁰ Sur la disharmonie introduite dans la Cité par le rire, voir Maurice Olander, « Priape, à tort et de travers », *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, n°43, 1991. Sur la retenue des premiers parlementaires français, voir André Castaldo, *Les méthodes de travail de la Constituante. Les techniques délibératives de l'Assemblée nationale*, Paris, PUF, 1989.

⁴¹ Jürgen Habermas, *De l'éthique de la discussion*, Paris, Cerf, 1992 ; Karl-Otto Appel, *Éthique et discussion*, Paris, Cerf, 1994.

⁴² Dominique Ducard, « Une discussion biaisée : la question rhétorique dans le débat parlementaire », dans S. Bonnafous (dir.), *Argumentation...*, *op. cit.*, p. 194.

⁴³ Voir S. Bonnafous, « La dégénérescence du discours politique... », *op. cit.*, p. 253 *sq.* et D. Ducard, « Une discussion biaisée... », *op. cit.*, p. 200.

⁴⁴ Sur l'utilisation du comique dans le discours politique (écrit ou parlé) chez Caton le Censeur, Cicéron, Sénèque puis Juvénal, voir Eugen Cizek, *Mentalités et institutions politiques romaines*, Paris, Hachette, 1966, ou Auguste Hauray, *L'ironie et l'humour chez Cicéron*, Paris-Leyde, Brill, 1955.

Esprit, es-tu là ?

Ainsi, ce ne serait pas la première fois que les acteurs et les institutions politiques défendraient des normes politiques fort différentes de la réalité des comportements politiques observables. En effet, malgré ces multiples préventions de principe vis-à-vis du comique, son existence n'en est pas moins avérée, avant même la III^{ème} République : gageons que Flaubert y songeait dans sa dénonciation de « *l'éloquence démonstrative des comices* » pratiquée à l'assemblée, aimablement qualifiée de « *gueuloir*⁴⁵ ».

Comment pourrait-il en être autrement, dans un hémicycle à la configuration pas si éloignée de ces scènes où les principaux protagonistes d'une situation comique étaient rassemblés⁴⁶. La disposition des lieux suggère des ressources théâtrales pas forcément tournées vers une « *vilaine tragédie [interprétée] par des histrions de province* » décrite par Tocqueville dans ses *Souvenirs*⁴⁷.

Cette présence du comique dans l'éloquence politique peut s'envisager à plusieurs échelles : il y a bien sûr l'évolution historique de ses genres de prédilection, mais aussi la distribution des genres par type de parole (discours, interruption, répartie) et les thématiques auxquelles il s'attache. Ce dernier aspect stimule une réflexion sur d'éventuels « sanctuaires » : contextes prohibiteurs, interdits thématiques et valeurs sacrées... De ce point de vue, la période de la III^{ème} République ne manque pas d'institutions et de figures politiques héritées d'un passé récent (le souverain, qu'il s'agisse de monarchie ou d'Empire), sociales (on peut penser à l'armée), spirituelles (le pape, l'Église) à forte symbolique, porteuses de sacralité qui s'exposent au rire lors de tel ou tel débat⁴⁸. Il ne paraît pas non plus déplacé d'interroger le comique parlementaire sur le sort réservé à la République elle-même, *via* notamment ses pères fondateurs. La violence des réactions aux attaques des boulangistes Sevaistre et Cunéo d'Ornano, qui détournent une formule prêtée à Adolphe Thiers (« *la République mourra dans l'imbécillité* ») sont à cet égard révélatrices :

⁴⁵ Cité par Jean Sfarobinski, « La chaire, la tribune, le barreau », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. 2, vol. 3, Paris, Gallimard, 1986, p. 477.

⁴⁶ Jacques Isorni met ainsi l'accent sur l'isolement de l'orateur/auditoire (par contraste avec les Parlements italien ou britannique), l'exigence du public, toutes conditions que l'on retrouve sur la scène de théâtre (*Le Silence...*, *op. cit.*, p. 40-49).

⁴⁷ Alexis de Tocqueville, *Souvenirs*, Paris, Gallimard, 1999.

⁴⁸ Voir Jacqueline Lalouette, *La République anticléricale*, Paris, Seuil, 2002, ainsi qu'Ouzi Elyada, « Le rire anticlérical dans la presse populaire révolutionnaire », dans Ouzi Elyada et François Lebrun (dir.), *Conflits politiques, controverses religieuses. Essais d'histoire européenne aux XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, EHESS, 2002, p. 241-257. Sur l'armée, voir Jean-Philippe Lecomte, « Contestation... », *op. cit.* ; Jean Rabaut, *L'Antimilitarisme en France, 1810-1975*, Paris, Hachette, 1975 ; Michel Auvray, *L'Âge des casernes*, Paris, Éditions de l'Aube, 1998.

- Emmanuel Arène : « (...) M. Paul de Cassagnac s'est vivement élevé (...) contre la décision qui allait être prise et où il voit un déni de justice et de liberté. »

- À droite : « Très bien ! Très bien ! » ; « Avec raison ! »

- M. Léon Sevaistre : « C'est de l'imbécillité. » [Vives réclamations à gauche et au centre, *qui demandent le rappel à l'ordre et même la censure pour les propos de Sevaistre*]

- M. Cunéo d'Ornano : « C'est M. Thiers que vous voulez faire rappeler à l'ordre ! »

- Dugué de la Fauconnerie : « Le libérateur du territoire ! » [Rires et bruit]⁴⁹.

Il convient également de le confronter aux principes du parlementarisme - « *la légitimité des élus du suffrage universel*⁵⁰ », « *la capacité des élus à agir sur le monde social depuis ses positions d'autorité politique*⁵¹ » - pour ne rien dire d'une fonction - sacralisée - et d'une pratique parlementaires *a priori* intégrée par des députés pourtant fort enclins à l'enfreindre par comique interposé... L'on peut enfin interroger divers contextes paroxystiques (séquences de guerre civile, de guerre totale, d'entrée en guerre par exemple) qui proscrivent *a priori* l'usage du comique au profit d'une gravité de circonstance.

L'occurrence et l'éventuelle extension du comique dans les discours et les thématiques parlementaires soulèvent alors le problème des raisons - donc des ressources - qui en justifient le recours.

3 - LA « PLUS-VALUE » DU COMIQUE PARLEMENTAIRE

Les travaux sur la parole politique sous l'Antiquité montrent que l'éloquence fleurit dans les périodes de guerre civile⁵². Plus près de nous, Dominique Demarchelier signale que « (...) *Les débats politiques même les plus ritualisés (...) que nous avons observés à l'Assemblée nationale sont souvent le lieu d'expression de la violence* », et Dominique

⁴⁹ Séance du 14 mars 1889, *Annales...*, *op. cit.*, p. 562.

⁵⁰ L'intervention du président de séance (Jules Méline) contre Laguerre - dont le discours ne cesse de dénier aux députés le pouvoir légitime en raison des récentes consultations favorables aux boulangisme - est à cet égard significative (*Ibid.*, p. 565) :

- Laguerre : « J'entends m'adresser, non à la Chambre, dont le verdict m'importe peu, mais au pays.

[Exclamations à gauche et au centre] « (...) Un des chefs de la majorité républicaine de cette Chambre

disait : "Quand on a pour soi Paris et quelques villes, on peut lutter contre le reste de la province ; quand on n'a ni Paris ni les départements, on fait ses paquets et l'on s'en va". » [Rires à droite et sur quelques bancs à l'extrême gauche]

- M. le président : « M. Laguerre ne commence pas une phrase sans *jeter l'injure à la face de ses collègues... C'est là une injure personnelle à la face de chacun de nous (...). On peut se défendre sans outrager.* » (*Ibid.*, p. 700). Nous soulignons.

⁵¹ Christian Le Bart, « Lois et invariants d'un genre : pour une sociologie des gaffes politiques », dans S. Bonnafous, *Argumentation...*, *op. cit.*, p. 80-82.

Ducard considère la parole politique comme conflictuelle par nature⁵³. La violence est omniprésente dans les discours, tant comme prise de parole, interruption de l'orateur, que par le contenu de l'intervention, l'argument pouvant lui-même être une forme de violence, qu'il s'agisse d'attaques *ad personam* ou *ad hominem*⁵⁴. L'échange qui va suivre condense les deux types d'attaques, Emmanuel Arène insistant sur les contradictions du boulangisme, ses adversaires concentrant leurs attaques sur la personne du rapporteur :

- Emmanuel Arène : « C'est vrai, messieurs, que M. de Cassagnac en a parlé le premier à la Commission, mais M. Laguerre en a parlé tout à l'heure ici même, ce qui prouve d'ailleurs qu'il n'y a aucune entente entre nos deux collègues ! » [Rires ironiques à gauche]

- Dugué de la Fauconnerie : « Et quand cela serait ? »

- Paul de Cassagnac : « Je m'entends avec lui sur l'opinion qu'il a de vous ! » [Rires et applaudissements à droite]⁵⁵

Un sport de combat... et de conviction

L'intérêt d'une étude du comique se justifie donc largement par la dimension conflictuelle du discours politique, mais pas seulement.

De fait, le comique offre à l'éloquence un ensemble de ressources stratégiques pour « *disqualifier des propositions, intentions ou actions auxquelles l'orateur s'oppose ou réagit*⁵⁶ ». Volontiers offensif et transgressif, le comique participe pleinement à la mise en scène des appartenances, des affinités, des tensions et des affrontements politiques au sein de la Chambre des députés⁵⁷. En même temps qu'il tend à unir les partisans par un partage du rire synonyme exprimant un « *sentiment de complicité et d'appartenance*⁵⁸ », le comique met à distance sa cible et empêche l'identification du public à cette dernière⁵⁹. Du duel oratoire, il

⁵² P. Carlier, « Avant-propos », *op. cit.*, p. 12.

⁵³ Dominique Demarchelier, « Les mots de la violence, la violence des mots dans le discours politique français contemporain », dans S. Bonnafous, *Argumentation...*, *op. cit.*, p. 225 ; D. Ducard, « Une discussion biaisée... », *op. cit.*, p. 200.

⁵⁴ Voir Chaïm Perelman et Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Éditions université de Bruxelles, 1988, p. 148-153.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 568.

⁵⁶ D. Ducard, « Une discussion biaisée... », *op. cit.*, p. 200.

⁵⁷ Voir Jean Ruhlmann, « Jalons pour une histoire... », *op. cit.* Sur l'agressivité comme principale fonction de la communication risible, voir Éric Smadja, *Le Rire*, Paris, PUF, 1996, p. 122.

⁵⁸ Arnaud Mercier, « Pouvoirs de la dérision, dérision des pouvoirs », « Dérision - Contestation », *Hermès*, n°29, 2001, p. 12.

⁵⁹ Dans un autre cadre d'étude, Jean-Yves Mollier retrouve cette fonction du rire qui « participe à l'élaboration d'un régime démocratique et (qu')il en est l'instrument très efficace, quand il s'efforce d'être compris par tous et de solidifier les liens unissant les individus ordinairement isolés et atomisés dans une société où les anciennes

adopte toutes les postures : offensive avec l'interruption « *sévère, drôle, ironique*⁶⁰ », qui provoque l'orateur ; défensive, lorsqu'il permet l'atténuation d'une affirmation ou l'esquive d'une contradiction ; porté à la feinte, puisque l'écart suggère un sens second jamais explicitement nommé⁶¹.

La fonction agressive du comique pose par conséquent la question de sa « domestication » et de son rapport à la violence politique. Dans le cas qui nous occupe, la filiation de la III^{ème} République avec la Révolution française suggère une réflexion sur les agents et les moments d'une éventuelle résurgence d'un rire partisan et de combat pratiqué dans le cadre de l'éloquence clubiste et sectionnaire apparue à la fin du 18^e siècle. En d'autres termes, la démocratisation politique observée un siècle plus tard se traduit-elle ou non par le regain d'un comique subversif et agressif ? Le comique parlementaire se trouve placé entre deux alternatives de rapport à la violence politique : soit il l'assimile, l'intègre, voire la radicalise par une vigoureuse mise en scène des antagonismes⁶², soit il la conjure, la mime ou l'euphémise par le biais d'un comique « domestiqué » - comme le montrent diverses études d'histoire ancienne ou moderne⁶³. Le 14 mars 1889 en tous cas, l'échange entre les adversaires - l'ironie mordante du boulangiste Lucien de la Ferrière contre la dépréciation désabusée cultivée par Emmanuel Arène -, paraît ressortir du second cas de figure, qu'on en juge :

- M. le rapporteur : « (...) Équivoque entretenue grâce à la présence dans le comité de la rue de Sèze de certains noms qui ont été (...) des noms républicains, et qui ont suffi jusqu'à un certain moment à rassurer ceux des républicains qui s'étaient, à votre suite, embarqués dans cette galère. » [Rires à gauche]

solidarités (...) sont en voie de désintégration », dans Jean-Yves Mollier, *Le Camelot et la rue. Politique et démocratie au tournant des XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Fayard, 2004, p. 27-28.

⁶⁰ J. Isorni, *Le Silence...*, *op. cit.*, p. 44.

⁶¹ Paul de Cassagnac glisse une formule aussi simple qu'irrésistible quand, prenant la défense de Laguerre auprès du président de séance, il lance perfidement à Jules Méline : « C'est un accusé qui se défend - *Mettez-vous à sa place !* » [Rires à droite] ; l'orateur place son souhait (souligné par nous) sous le double signe de la clémence et de l'inversion des rôles.

⁶² Voir par exemple Jacques Guilhaumou, « Les mille langues du Père Duchesne : la parade de la culture populaire pendant la Révolution », *Dix-huitième siècle*, n°18, 1986, p. 143-154.

⁶³ Sur le processus de « domestication » du rire dans l'Antiquité par le passage d'un rire caustique (chez Caton le Censeur) et sarcastique (chez Cicéron) à un rire policé (*urbanitas*), c'est-à-dire civilisé et cultivé, voir Eugène de Saint-Denis, *Essais sur le rire et le sourire des Latins*, Paris, Les Belles Lettres, 1965, ainsi que S. Agache, « Construction dramatique et humour dans le Traité d'agriculture de Varron », colloque « Le rire des Anciens », Paris, 1998. Dominique Bertrand souligne l'effort de contrôle, par voie d'interdits et de prescriptions, pour domestiquer le rire dans la production littéraire française du milieu du 17^e au début du 18^e siècles et lui donner un tour plus rationnel, dans *Dire le rire à l'âge classique. Représenter pour mieux contrôler*, Aix-en-Provence, PUP, 1995.

- M. Lucien de la Ferrière : « Vous voudriez en faire un transport pour la Nouvelle-Calédonie ? »

- M. le rapporteur : « Oh ! Monsieur de la Ferrière, si vous saviez comme vous seriez oublié ! » [On rit]⁶⁴

Mais l'aspect offensif n'est pas la seule ressource du comique mise au service des fonctions perlocutoires du discours. À la persuasion s'ajoute l'effort de conviction, porté par la dimension pédagogique du comique et sa fonction « expressive », soulignées par divers philosophes critiques à l'égard de la tradition platonicienne⁶⁵. Cette capacité d'enrichissement de la pensée par l'écart s'est précocement traduite dans le théâtre d'Aristophane, dont le comique visait « à transformer (ses) concitoyens, les éduquer, réveiller leurs consciences », puis dans « l'humour en chaire » des prédicateurs mendiants (Jacques de Vitry, Étienne de Bourbon) au Moyen-âge ; les exemples ne manquent donc pas pour illustrer cette formule d'Alfred Sauvy, pour qui « toute pédagogie est permise par ce moyen⁶⁶ » (i.e. l'humour) ; le rapporteur Arène n'hésite pas à exploiter cette ressource pour montrer en quoi la Ligue des patriotes tombe sous le coup du décret du 27 juillet 1848, pris peu après les journées de juin pour combattre les sociétés secrètes :

- Emmanuel Arène : « (...) Ce qui a paru préoccuper notre collègue (...) c'est un certain article 13 de la loi de juillet 1848, dont M. Laguerre a parlé avec un dédain qui ne m'a pas paru très justifié, car je me suis familiarisé depuis avec ce décret, et je me suis assuré qu'il est fort intéressant et qu'il dit bien ce qu'il veut dire. » [On rit]

Lignes de démarcation

Quoique tournée vers l'affirmation individuelle, l'éloquence politique pratiquée par tel ou tel homme politique ne s'envisage jamais pour elle-même, mais à destination d'un groupe donné, en l'occurrence celui des parlementaires. Fondamentalement lié à une intervention -

⁶⁴. Séance du 14 mars 1889, *Annales...*, *op. cit.*, p. 569.

⁶⁵ Vladimir Jankélévitch défend par exemple l'ironie comme ruse édifiante... conscience souveraine, feinte et stratégie pédagogique (Vladimir Jankélévitch et Béatrice Berlowitz, *Quelque part dans l'inachevé*, Gallimard, 2001). Avant Jankélévitch, Soeren Kierkegaard se montrait sensible aux vertus socratiques d'un rire qui fait prendre conscience du caractère problématique du monde, prêtant à Platon une critique mesurée du rire ; grâce au rire, l'homme dépasserait sa condition et accéderait à la lucidité. D'autres considèrent que si Socrate n'hésite pas à rire ou à faire rire ses adversaires au moyen de l'interrogation ironique, c'est pour mieux les prendre à leur propre jeu, ainsi Jean Maurel, « Le pense sans rire », *L'humour, un état d'esprit*, Paris, Autrement, n°132, 1992, p. 103 sq.

⁶⁶ Voir A. Sabit, « Le théâtre d'Aristophane... », *op. cit.*, p. 110 ; J. Horowitz et S. Menache, *L'humour en chaire...*, *op. cit.* ; A. Sauvy, *Humour...*, *op. cit.*, p. 33.

prise de parole et discours (même limité à une interruption) - et par là tributaire des stratégies de l'orateur, le comique discursif renvoie à des comportements politiques individuels, dictés par deux objectifs apparemment inconciliables : l'agrégation et la distinction au sein de ce milieu politique particulier et de ses diverses composantes.

L'éloquence politique se conçoit difficilement sans les stratégies d'affirmation qu'elle suppose chez l'orateur, à la recherche d'une position dans un milieu donné, et des gratifications symboliques qui l'expriment, en termes de notoriété par exemple. De ce point de vue, quelles que soient les approches, le comique - à l'instar de la dérision, de l'humour ou du mot d'esprit étudiés ici ou là - reste étroitement lié à une démonstration de force narcissique selon Sigmund Freud, à « *l'affirmation du moi*⁶⁷ », ou encore à « *une question de supériorité*⁶⁸ ». Pour parler comme les sociologues et les linguistes, cette mise en scène et en valeur du député par l'usage du comique exprime la maîtrise d'une « fonction technique discursive » dans ce qu'elle a de plus abouti⁶⁹, à même de valoriser un statut de « technicien du discours » dans un milieu où la parole est l'un des critères essentiels de prestige, de visibilité et de réputation politiques. L'on peut de la sorte suivre les stratégies des parlementaires dans ce domaine - par les discours et les interruptions - par l'évolution des styles selon les périodes, les thèmes ou les députés.

De la même manière, le comique sert les efforts d'intégration/agrégation : on retrouve ici sa dimension normative, par laquelle le rire peut sanctionner les écarts de conduite par rapport à un code, des usages, une étiquette donnés⁷⁰. En même temps que l'orateur revendique son adhésion aux valeurs partagées par son public, il met en œuvre « *une logique collective d'affirmation du groupe [procédant] par les vertus communicatives du rire* », et veille au respect et au maintien des « *règles et conventions protectrices de l'ordre*⁷¹ ». Quelques études historiques encore trop rares montrent cette sorte d'opprobre par le rire, ainsi à l'égard des députés poujadistes nouveaux venus dans l'hémicycle sous la IV^{ème} République,

⁶⁷ A. Mercier, « Pouvoirs de la dérision... », *op. cit.*, p. 12.

⁶⁸ A. Sauvy, *Humour...*, *op. cit.*, p. 11.

⁶⁹ Selon un praticien averti comme Jacques Isorni, deux types d'éloquence politique témoignent du meilleur « *sens du contact avec le public* », gage d'efficacité du discours. Seule la capacité à transmettre une émotion sincère - « *la sincérité d'expression* » - semble en mesure de l'emporter sur celle de faire rire (*Le Silence...*, *op. cit.*, p. 60 sq.).

⁷⁰ Certains travaux linguistiques sur les relations locuteur-récepteur insistent sur la complicité (ou « contexte partagé ») que le comique présuppose entre eux, qui s'exprime par la notion de « communauté discursive ». Plus le « contexte partagé » est large, plus le comique est reconnu et donc performant, plus il est ténu, moins les comiques potentiels sont interprétés par le public, et plus le locuteur doit en appuyer les « marqueurs » : voir, par exemple, Linda Hutcheon, « Politique de l'ironie », dans Pierre Shoentjes, *Poétique de l'ironie*, Paris, Seuil, 2001.

⁷¹ A. Mercier, « Pouvoirs de la dérision... », *op. cit.*, p. 12 et É. Smadja, *Le Rire*, *op. cit.*, p. 122.

et peu au fait des usages parlementaires⁷² ; la séance du 14 mars 1889 en offre un bon exemple, avec cet échange lapidaire entre le président Méline et un député turbulent :

- M. Lejeune [s'adressant au rapporteur] : « Parlez plus haut ! On entend pas ! »
[Réclamations au centre et à gauche]

- Jules Méline : « Monsieur Lejeune, on vous entend trop ! » [On rit]⁷³

Mais, plus en amont, avec la démocratisation du vote et celle (moins rapide) du personnel politique, on peut penser aux dispositifs élaborés par les élites pour maintenir des « bons usages » face aux risques répétés d'irruption dans l'hémicycle d'une éloquence « clubiste » dérivée du parler populaire, avec sa propension au rire populaire, jugé grossier et agressif... Pointer les cibles de ce comique de protection et de cohésion trans-partisane, c'est mettre en évidence l'ensemble des déviances stigmatisées, éclairer en creux les comportements politiques admis. Parmi ceux-ci, le comique figure en bonne place, ce qui renforce l'intérêt pour le processus de « domestication du rire » évoqué plus haut (*supra* note ⁵¹) et de sa résultante.

L'un des chantiers qui s'offrent à l'histoire de l'éloquence politique consiste donc à approfondir la tournure et les étapes de ce « *rire en partage* » auquel il est nécessaire que le député se conforme s'il veut s'intégrer, et à l'envisager autant sous l'angle de la protection vis-à-vis des déviances de comportement ou de langage, que comme manifestation - au profil changeant selon les périodes - d'une sociabilité parlementaire. Ce comique pacificateur, aux aspects et aux dépositaires variables, correspond à l'une des fonctions de certains genres comiques, aperçues dès Quintilien dans son *Institution oratoire*, qui consiste à désamorcer les tensions existantes⁷⁴. Dans cette version parlementaire, le recours à certains types de comique « pacificateur » illustrerait l'inflexion de l'éloquence politique vers un certain adoucissement des mœurs politiques, caractéristique d'une « politique apprivoisée », d'une « politesse » triomphante grâce à un comique domestiqué - oscillant entre agrément et contestation ritualisée (*cf.* le théâtre d'Aristophane) - et rire partagé⁷⁵.

⁷² Annie Collovald, « Les poujadistes, ou l'échec en politique », *RHMC*, t. XXXVI, janv-mars 1989, p. 128-133.

⁷³ Séance du 14 mars 1889, *Annales...*, *op. cit.*, p. 569.

⁷⁴ Henri Morier, dans son *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, Paris, PUF, rééd. 1975, parle de l'humour comme « ironie de la conciliation ».

⁷⁵ Voir Françoise Mélonio, « Vers une culture démocratique », dans Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli (dir.), *Histoire culturelle de la France*, Paris, Seuil, 1986, t. 3, chap. 6, p. 317. Robert Muchembled, *La Société policée. Politique et politesse en France du XVI^e au XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1998. Sur le mouvement de contestation rituelle/consolidation effective, voir Georges Ballandier, *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1992, p. 50.

Si faire l'histoire du comique parlementaire, c'est étudier un genre à usage interne qui met en valeur la cohésion et la sociabilité dans un milieu donné, comment ignorer que, dans le cas des députés, il n'est nullement homogène socialement ? Faire usage du comique, selon le genre pratiqué, c'est affirmer, sinon une volonté de démarcation sociale, du moins une appartenance, comme lorsque Paul de Cassagnac lance, avec l'appui de rires venus de la droite, où le mépris pour les républicains le dispute au soutien à l'orateur : « *La gauche a l'applaudissement facile !*⁷⁶ ». Dans ces conditions, la fonction partitive de cette manière de parler ne s'exerce plus seulement pour châtier l'adversité politique ou les infractions aux usages en vigueur. Les théories du « contrat de parole » établissent bien que l'efficacité du comique repose sur des données socioculturelles (langues, faits, références ou valeurs partagées) déterminantes pour la perception⁷⁷ ; ce dispositif « cryptologique » - composé de signes que l'orateur veut rendre accessibles aux uns et interdire au reste du public - s'appuie sur diverses stratégies de mystification, très présentes dans l'humour : il s'agit bien de délimiter un public d'initiés capables de décoder, de rire et par là, de ridiculiser ; ainsi, l'enjeu du débat du 14 mars 1889 consistant à établir si oui ou non la Ligue des patriotes forme une société secrète s'exposant aux foudres de la loi, les députés boulangistes ont beau jeu de multiplier les allusions à la franc-maçonnerie, décryptées comme il se doit par la gauche, et saluées pour cette raison par des rires qui viennent interrompre l'orateur :

- M. Laguerre : « Mais, dans l'inculpation, à côté de mes amis et moi de simples citoyens sont poursuivis ; *un devoir de confraternité républicaine...* » [Rires ironiques à gauche]⁷⁸

Quand le besoin s'en fait sentir d'ailleurs, le décryptage de l'allusion ironique peut renforcer l'effet comique et faire redoubler les rires, face aux professions de foi républicaines de députés boulangistes comme Laisant :

- M. le rapporteur : « (...) Vous avez fait, soit dit sans vous flatter, bien du chemin ; vous pouvez enregistrer des conquêtes qui vous font honneur. Vous avez amené à la République tout le Faubourg Saint-Germain (...). [Applaudissements au centre gauche] ; Vous lui avez amené toute la noblesse de France, et il paraît que le clergé hésite [nouveaux

⁷⁶ Séance du 14 mars 1889, *Annales...*, *op. cit.*, p. 568.

⁷⁷ J.-M. Defays, *Le Comique*, *op. cit.*, p. 91.

⁷⁸ Séance du 14 mars 1889, *Annales...*, *op. cit.*, p. 568.

rires]. *Si je me suis contenté de dire « hésite », c'est par égard pour M^{gr} Freppel. »* [Nouveaux rires et applaudissements]⁷⁹

Le comique parlementaire offre indiscutablement à l'historien des indices de « traçabilité » pour les multiples appartenances, démarcations et clivages sociaux en vigueur dans l'Assemblée au fil des périodes.

En fin de compte, le comique parlementaire ne se limite plus à l'exposition des choix, la délibération et la mise aux voix, il prend son sens comme communication à destination d'agents politiques, comme élément de protection, d'affirmation ou de ségrégation au sein du monde parlementaire : bref, les fonctions et significations politiques évoquées sont loin d'épuiser les usages possibles du comique dans le discours parlementaire *via* l'éloquence.

Conclusion

Un « sujet en copropriété »

La relance d'une histoire de l'éloquence politique, longtemps compromise, se justifie parfaitement selon nous et, s'agissant de régimes parlementaires comme la III^{ème} et la IV^{ème} Républiques, le comique discursif peut apporter une très utile contribution à cette entreprise.

L'un de ses atouts les plus tangibles tient à son statut de « *sujet en copropriété* », au sens où l'entend Jean-François Sirinelli, quand il souligne à quel point l'histoire culturelle peut accompagner l'effort d'une histoire politique rénovée, plus ouverte aux « *perceptions, sensibilités, phénomènes de transmission des croyances, des normes et des valeurs*⁸⁰ ». Deux exemples viennent illustrer cette capacité du comique discursif à traduire l'état des normes culturelles du temps, leur diffusion, ainsi que le rythme et le profil de leurs transformations⁸¹.

En vertu du principe de représentation, il n'est pas interdit de se poser la question de la contribution des députés à la formation et à l'expression d'un « *humour national* » sous la III^{ème} République, à quoi l'emprunt du rapporteur Arène à Molière - concernant ces républicains de province embarqués dans la « *galère* » boulangiste - nous encourage sans détour⁸². La fin du 19^e siècle est en effet une période d'émergence ou de cristallisation des comiques nationaux : le « *nihilisme joyeux* » en Allemagne s'incarne dans la figure très

⁷⁹ *Ibid.*, p. 569. Nous soulignons.

⁸⁰ Jean-François Sirinelli, « De la demeure à l'agora. Pour une histoire culturelle du politique », dans Serge Berstein et Pierre Milza (dir.), *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris, PUF, 1998, p. 387-388.

⁸¹ Jacques le Goff note que, « phénomène culturel, le rire change dans la longue durée, selon une périodisation à préciser », dans « Rire... », *op. cit.*, p. 449.

⁸² Séance du 14 mars 1889, *Annales...*, *op. cit.*, p. 569.

populaire de l'*Eckensteher* Nante⁸³ ; en Grande-Bretagne, un rire de bienséance peu subversif alimente la « *gaieté sérieuse* » et assure le succès de la revue *Punch*, alors qu'un comique de « *contestation de l'ordre ordinaire des choses* » se diffuse aux États-Unis ; dans le cas français, il s'agirait d'un comique plus agressif qu'ailleurs, selon certaines études qui font remonter la naissance d'un « *rire gaulois* » à la fin du 19^e siècle⁸⁴.

Partant de là, n'est-il pas possible de mettre en relation le premier avec le(s) comique(s) « dominant(s) » ou « émergent(s) » pour la période choisie ? Dans le premier cas, il s'agit de confronter le comique parlementaire à un rire qui s'est approprié l'ironie, originellement pratiquée par l'aristocratie irrévérencieuse, selon l'hypothèse la plus souvent avancée pour le 19^e siècle⁸⁵. Dans le second cas, l'on apprécierait le degré de perméabilité des discours politiques vis-à-vis des reformulations contemporaines du rire *via* un « comique de perte de sens du monde », porté par l'essor de l'humour, la vogue de l'absurde, telle qu'on l'aperçoit dans divers courants, comme l'anti-positivisme du « Fumisme », l'anti-matérialisme des « Jemenfoutistes », sans parler des mouvements « Zutiste » (derrière Verlaine, Rimbaud, Charles Cros), et « Hydropathe » (avec Paul Bourget, Léon Bloy, Jules Laforgues)⁸⁶...

Dans l'hypothèse - séduisante mais à vrai dire fort peu probable - d'emprunts significatifs à ces *rires d'absurdité absolue*, les députés endosseraient une attitude et un rôle en rupture très nette avec ceux que le monde parlementaire entend donner de lui-même. Ce ne serait pas le moindre des mérites d'une histoire aussi iconoclaste... que le rire lui-même.

⁸³ Cette sorte de « type du coin de la rue » présente les opinions et la manière de rire de d'Allemand moyen, à partir de la première moitié du 19^e siècle.

⁸⁴ Voir David Trotter, "L'esprit gaulois: Humour and National Mythology", dans K. Cameron, *Humour and History*, Oxford, OUP, 1993. Le « rire français » serait pétri d'anticléricalisme, d'une légèreté tempérée par un ton parfois égrillard, paillard et polisson, malicieux, terre-à-terre, sans exagération ni idéalisme, frondeur.

⁸⁵ Voir Robert Favre, *Le Rire dans tous ses éclats*, Lyon, PUL, 1995, p. 115-116 ; les analyses de Daniel Grojnowski sur le « comique de l'indécidable », dans son livre, *Aux commencements du rire moderne. L'esprit fumiste*, Paris, José Corti, 1997 p. 249 ; Jean Duvignaud sur « la disponibilité au rien » dans son livre, *Le Don du rien. Essai d'anthropologie de la fête*, Paris, Stock, 1977, p. 277 sq. ; Robert Witkin, "Irony and the Historical", dans K. Cameron, *Humour...*, *op. cit.*, p. 146 sq.

⁸⁶ Voir Daniel Grojnowski, « Le rire "moderne" à la fin du XIX^e siècle », *Poétique*, Paris, Seuil, nov. 1990 et, avec Bernard Sarrazin, *L'Esprit fumiste*, Paris, José Corti, 1990.